

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

ANTI-MITES ALIMENTAIRES-GEA_P04031D

Type(s) de produit

PT19: Repellents and attractants

Numéro d'autorisation:

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: BE-0033239-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

| | |
|---------------------------------|--|
| Nom commercial/noms commerciaux | SUPER NINJA GEGEN LEBENSMITTELMOTTEN INVERDE GEGEN LEBENSMITTELMOTTEN ANTI-MITES ALIMENTAIRES-GEA_P04031D ANTI-MITES ALIMENTAIRES INVERDE INVERDE TEGEN VOEDSELMOTTEN SUPER NINJA TEGEN VOEDSELMOTTEN SUPER NINJA CONTRE MITES ALIMENTAIRES TI-TOX ANTI-VOEDSELMOT TI-TOX ANTI-MITES ALIMENTAIRES TI-TOX GEGEN LEBENSMITTELMOTTEN |
|---------------------------------|--|

1.2. Titulaire de l'autorisation

| | | |
|---|-----------------|---|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation | Nom | GEA srl |
| | Adresse | Via Albert Bruce Sabin 31 20019 Settimo Milanese Italie |
| Numéro de l'autorisation | | |
| <i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i> | BE-0033239-0000 | |
| Date de l'autorisation | 01/08/2024 | |
| Date d'expiration de l'autorisation | 31/07/2034 | |

1.3. Fabricant(s) du produit

| | |
|--------------------------------------|---|
| Nom du fabricant | GEA SRL |
| Adresse du fabricant | VIA ALBERT BRUCE SABIN, 31 20019 SETTIMO MILANESE Italie |
| Emplacement des sites de fabrication | GEA SRL VIA ALBERT BRUCE SABIN, 31 20019 SETTIMO MILANESE Italie |

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| | |
|--------------------------------------|---|
| Substance active | (Z,E)-Tetradeca-9,12-dienylacetaat |
| Nom du fabricant | GEA srl |
| Adresse du fabricant | Via Albert Bruce Sabin, 31 20019 Settimo Milanese I talie |
| Emplacement des sites de fabrication | GEA SRL VIA ENRICO FERMI, 10 20019 SETTIMO MILANESE Italie |

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|------------------------------------|-----------|------------------|------------|-----------|----------------|
| (Z,E)-Tetradeca-9,12-dienylacetate | | active substance | 30507-70-1 | | 0,2138 % (w/w) |

2.2. Type(s) de formulation

Piège en carton avec pâte adhésive, prêt à l'emploi

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

| | |
|----------------------|--|
| Mentions de danger | |
| Conseils de prudence | |

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1.
Mites alimentaires - Intérieur

| | |
|---|--|
| Type de produit | PT19: Repellents and attractants |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | <p>La substance active Z,E-TDA, libérée dans l'air, agit en mimant une phéromone sexuelle produite par les mites alimentaires femelles.</p> <p>L'insecte mâle est attiré par cette substance active et se retrouve piégé en contact de la colle adhésive de la bande.</p> <p>Le Z,E-TDA provoque également une perturbation du comportement sexuel des mâles.</p> |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | <p>Nom scientifique: <i>Plodia interpunctella</i> Nom commun: - Pyrale des fruits secs Stade de développement: adultes - Adultes mâles</p> <p>Nom scientifique: - <i>Ephestia khueniella</i> Nom commun: - Pyrale de la farine Stade de développement: adultes - Adultes mâles</p> |
| Domaine(s) d'utilisation | <p>utilisation en intérieur</p> <p>Produit destiné à être utilisé exclusivement en intérieur, dans des espaces où sont conservés des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale.</p> |
| Méthode(s) d'application | <p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: Le piège est disposé à l'endroit souhaité (intérieur ou extérieur d'un placard)</p> |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer | <p>Nombre et fréquence des applications: 1 piège (soit 1,5 mg de Z,E-TDA) convient au traitement d'un volume de 1,5 m³ à l'intérieur d'un placard ou au traitement d'un volume de 20 m³ à l'extérieur d'un placard.</p> <p>Dilution (%): 0</p> <p>Nombre et fréquence des applications: 1 piège (soit 1,5 mg de Z,E-TDA) convient au traitement d'un volume de 1,5 m³ à l'intérieur d'un placard ou au traitement d'un volume de 20 m³ à l'extérieur d'un placard.</p> |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | grand public (non professionnels) |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Les pièges sont conditionnés dans un sachet composé de 3 couches : polyéthylène téréphtalate / aluminium / polyéthylène (PET/Alu/PE). |

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Vérifier les pièges régulièrement et les remplacer lorsque le piège collant est couvert de mites.
- Informer le détenteur de l'autorisation en cas d'inefficacité du traitement.
- L'effet biocide est observé une heure après l'application des pièges.
- Persistance d'action : jusqu'à 3 mois après ouverture du piège.

5.2. Mesures de gestion des risques

-

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : pas applicable.
- Si un conseil médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

-

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Ne pas stocker à une température supérieure à 40 °C.
- Durée de conservation : 3 ans.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

-